



Groupe ecolo au Parlement Wallon
ecolo.pw@ecolo.be

Le 11 décembre 2013

Intervention de Mme Cremasco dans le cadre du Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 concernant les compétences de Monsieur le Ministre Furlan

Je suis revenue maintes et maintes fois avec l'avenir qu'on allait donner à la politique des villes et au PFGV qui s'éteint, aux transferts de compétence, et cætera et puis je découvre effectivement trois nouvelles AB qui sont intitulées « subventions annuelles à la Ville de Liège pour des politiques d'attractivité en géométropolitain », donc 3,2 millions d'euros pendant vingt ans pour la Ville de Liège.

Pour l'AB 63.07, la même chose, mais pour 1,5 million d'euros pour la Ville de Namur sur vingt ans aussi et 1,5 million d'euros pour la Ville de Mons pendant vingt ans également. Comme je n'ai pas pu suivre les travaux de votre commission budgétaire parce que j'étais retenue dans une autre, j'ai parcouru le compte rendu et la première question qui m'est apparue concernait Charleroi. Vous répondez que cette ville n'a pas été oubliée et qu'elle se retrouve financée à hauteur équivalente de celle de Liège, plus ou moins, pour des travaux sur le métro ou le tram, comme dirait mon collègue M. Desgain : le métro aérien.

Je continue dans le compte rendu pour chercher ce qu'on allait faire à Liège. Visiblement, ce budget malgré tout très conséquent va être consacré à des travaux autour du tram. Je reviens vers vous parce que je reste sur ma faim par rapport aux éléments de réponse que j'ai dans le compte rendu. Puis, j'ai cherché ce qu'on allait faire à Mons et à Namur, et là, je vous avoue que je n'ai pas vraiment de réponse. C'est pour cela que je reviens vers vous.

Les questions complémentaires que j'aimerais vous poser concernent le pourquoi du choix de ces quatre villes. Je suis revenue assez souvent en commission que pour pouvoir vous dire que le Plan Fédéral des Grandes Villes se consacrait sur 17 communes belges, dont 5 villes wallonnes : Charleroi, Liège, Mons, La Louvière et Seraing. Je me demande donc si c'est l'amorce d'un transfert de compétences, auquel cas, quand on s'engage ainsi sur des montants aussi conséquents pendant vingt ans, quelles sont les lignes directrices et qu'y aura-t-il après ? Qu'en est-il des autres villes ? Qu'en est-il de la répartition ? On ne va pas refaire le débat qu'on a déjà eu l'occasion de faire plusieurs fois, mais là, il y a un geste clair sur lequel je m'interroge...

Je me demandais aussi pourquoi avoir mis une seule thématique. Quand on parle d'attractivité des villes wallonnes et qu'on y consacre un budget aussi conséquent, pourquoi avoir mis la seule thématique de la mobilité en évidence ? Est-ce vraiment le cas pour les quatre villes concernées ? Est-ce que cela ne concerne que la mobilité ?

Enfin, comme toujours, si vous pouvez m'éclairer – j'ai regardé sur l'ensemble des budgets et vous m'aviez répondu en juin 2010, par rapport aux montants qui étaient consacrés à la PFGV – peu ou prou, le budget annuel représente la moitié de ce qu'on a pour le PFGV.

Par exemple, Mons reçoit un peu moins de trois millions par an et là, on est à 1,5 million par an. Est-ce que cela augure quelque chose par rapport à la politique fédérale des grandes villes ? Est-ce que vous avez déjà des pistes à me donner par rapport aux transferts de compétences

? Que marque la création de ces nouvelles AB ? Comment construisent-elles le futur de cette politique des villes qui, encore une fois, je l'appelle de tous mes vœux, doit être vraiment un des axes de réflexion, si ce n'est pas dès la fin de cette législature, de la prochaine et ce sont les noyaux urbains qui doivent être considérés dans toute leur amplitude, les petits, les moyens et les grands.